



Peut-on éviter la faillite des finances publiques ?

Web-conférence Fondafip

6 juillet 2022

**Intervention de M. Alain Lambert,
ancien ministre du Budget, président du Conseil
national d'évaluation des normes**

1) Contexte

Nous sommes réunis pour traiter du thème choisi par Michel « Peut-on éviter la faillite de nos finances publiques ».

Pour que vous connaissiez tout de la genèse de notre rencontre de ce soir, sachez qu'elle naît entre les 2 tours de la Présidentielle. Et nous convenons, avec Michel et Marie-Christine, de la repousser après les élections législatives, sans doute par intuition, dès cette époque, que nous risquions de nous retrouver face à une forte inconnue. On parle aujourd'hui de situation inédite.

Le débat électoral était erratique, la question des finances publiques quasi évaporée et les données financières quasi inaccessibles.

Nous sommes aujourd'hui le 6 juillet et la vérité nous oblige à reconnaître que, bien que le sujet soit remis à l'honneur depuis quelques jours, nous n'en savons pas beaucoup plus. Mais c'est ce qui fait aussi le charme de l'échange que nous aurons ensemble.

Le titre choisi par Michel nous conduit, en premier, à nous poser les questions suivantes : Qu'est-ce que la faillite d'un État ? Y-a-t-il un risque de défaut pour la France ?

Nous connaissons tous la théorie : « Un pays ne fait pas faillite ». D'une durée de vie infinie, l'État, ne rembourse jamais intégralement sa dette (critère de solvabilité), mais il doit veiller à rester en situation d'être capable de payer les intérêts (critère de soutenabilité).

Les États, en revanche, peuvent faire défaut : c'est le cas quand le paiement des intérêts s'avère insoutenable, sur le plan financier, mais aussi sur le plan politique et social. Dans un cas comme celui-ci, on parle de « crise de la dette ».

La France, de son côté, a certes connu plusieurs situations de défaut au cours de son histoire, le dernier défaut étant intervenu en 1812 sous le 1er Empire.

Bien qu'aucun pays ne soit aujourd'hui totalement immunisé face à nouveau défaut, ne laissons courir aucun suspens inutile : nous n'en sommes pas encore là !

Cela étant !

Les portes d'entrée pour débattre du redressement des finances publiques sont nombreuses, (vous le savez comme moi), on peut entrer - par la dette, ou par son circuit d'alimentation : le déficit, - par les recettes, c'est-à-dire les impôts, ou - par les dépenses.

J'ouvrirai chacune de ces portes, dans un instant.

Mais je veux d'emblée traiter aller plus loin sur la question « la France est-elle en risque de défaut ? » j'ai répondu clairement non !

Mais à qui le doit-elle ? A ses mérites ? A ses efforts ? A ses sacrifices ? Non !

Elle le doit à son appartenance à un système monétaire européen, une communauté monétaire au niveau de solidarité élevé, dont la robustesse repose sur la convergence de nos économies et de nos finances publiques.

L'euro, notre monnaie, malgré ses défauts, nombreux, (nous en parlerons) lui assure une sorte de caution collective, informelle, celle des autres pays de la zone, et celle de la BCE qui a acheté des titres de dettes autant qu'il était nécessaire. Imaginons que cette monnaie, l'euro, n'ait pas existé, mais, dans la tourmente sanitaire et financière que nous venons de traverser, les spreads de taux entre les pays de la zone seraient destructeurs.

J'en viens donc inévitablement à la question européenne qui est une des schizophrénies françaises parmi les plus constantes. L'Europe nous protège, mais elle nous contraint ! Nous tenons pour acquis sa protection, jamais une dette ou une gestion, même tacitement, sans surveillance et contrôle ! Or les Français voudraient la liberté de dépenser et d'emprunter à discrétion, avec la caution d'autres, sans surveillance et contrôle. Cette idée est tout simplement incongrue.

Je comprends les hésitations, car j'ai vécu depuis le début de mon engagement politique les incessantes tergiversations de nos compatriotes, le référendum, acquis à l'arraché, sur le traité de Maastricht en 1992, le référendum rejeté en 2005, le Traité de mars 2012, sur la stabilité, la coordination et la gouvernance que nous n'avons pas eu le courage d'intégrer dans la Constitution, nous contentant d'une Loi Organique, grâce à la bienveillance du Conseil Constitutionnel.

A force d'hésitations permanentes depuis 30 ans (1992-2022), à force de discours politiques abscons, nous n'avons toujours pas soigné notre schizophrénie : bénéficier du paratonnerre de l'euro ou le quitter ! A la vérité, lorsque l'on observe objectivement le débat politique récent, personne n'a vraiment proposé de sortir de l'euro, chacun préférant se réfugier dans l'obscur concept de modification des règles, où chacun y mélange ses espoirs et ses illusions.

Si j'ai été trop long sur ce sujet, en préambule, c'est parce qu'il est, à mes yeux, déterminant ! Notre stratégie financière est chaotique mais elle est toujours considérée comme soutenable parce que nous sommes sous le parapluie européen.

Mais attention, ce qui est financièrement cohérent peut devenir politiquement insoutenable. Tout simplement parce que nos partenaires européens pourraient nous lâcher, ou exiger de nous des contraintes que nous ne pourrions imposer à notre Peuple, et les marchés pris d'une soudaine exubérance. Je pense que le corps politique se grandirait en cessant de contester les contraintes en faisant mine de penser que nous n'avions pas compris que l'une (la protection) avait tout simplement pour corolaire l'autre (la contrainte).

Nous y reviendrons lorsque nous ouvrirons la porte de la dette, tout à l'heure.

Dans quel contexte sommes-nous ? Je fais vite !

- Sortie encore incertaine de la crise sanitaire ;
- Croissance vive mais éphémère et donc également très aléatoire ;
- Guerre en Ukraine qui contribue aux tensions sur le marché des matières premières et les chaînes de valeur et donc alimente l'inflation. Guerre qui n'en finit pas.

Le gouvernement tardant à publier ses orientations budgétaires, nous devons donc rouler ensemble ce soir, (relativement du moins), dans le brouillard des chiffres et sur le verglas de la politique.

Une convention entre nous

C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je vous propose d'adopter une convention entre nous, afin de ne pas tomber dans l'improvisation ou pire le café du commerce : le but de la conférence vise à essayer d'éclairer la situation actuelle de nos finances publiques, d'examiner des options, et de ne pas prendre de position politique qui ne relève pas de notre office.

Je vous propose également, en cette période incertaine, identifier les éléments qui s'imposent à nous, ceux sur lesquels on peut exercer une influence et ceux qui résultent de nos engagements européens. Et évidemment de la situation actuelle des finances puisqu'on ne part jamais d'une page blanche, ce qui serait trop facile.

Aussi, je vous propose de les examiner successivement, avant de les traduire dans une trajectoire.

2) Commençons sur la situation actuelle, telle qu'elle résulte des publications des institutions habilitées à communiquer

a. Où en sommes-nous avec les chiffres ?

La crise a entraîné la suspension du cadre budgétaire fixé par le Traité.

- En 2019 : La France a un déficit à hauteur de 3,1% de son PIB, soit environ 73 milliards d'euros, et une dette publique à 89,5% de son PIB, soit environ 2 380,1 milliards d'euros.
- En 2021 : La France a un déficit à hauteur de 6,5% de son PIB, soit environ 160,9 milliards d'euros, et une dette publique à 112,9% de son PIB, soit environ 2 813,1 milliards d'euros.[1]

La politique du « quoi qu'il en coûte » pendant près d'un an et demi, a été chiffrée à environ 170 milliards d'euros[2], par le gouvernement.

Pour redresser les comptes publics, ce dernier avait alors exclusivement fondé sa stratégie sur la croissance et le plein emploi. Boostée par les mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire, la croissance pour 2021 a en effet atteint 6,8%. L'inflation autour de 1% a également été favorable à la reprise.

Jusqu'à la fin de l'année 2021, les prévisions pour 2022 étaient plutôt optimistes et les projections révélées dans le programme de stabilité 2021-2027 prévoyaient un taux de croissance d'environ 4% pour 2022 et une inflation aux alentours de 1,5%. Toutefois la guerre en Ukraine a remis en cause ces perspectives :

- En mars, à la fin du premier trimestre 2022, la dette publique s'élevait à 114,5% du PIB, soit 2 901,8 milliards d'euros. A la fin de l'année, on attendait 113,5%. Cependant, le 28 juin Bercy a annoncé que la dette publique s'élèverait plutôt à 111,9%.
- Selon Bercy, les recettes fiscales et sociales (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, cotisations) sont plus importantes de plus de 50 milliards d'euros (près de 55 milliards) par rapport à ce qui était prévu, ce qui explique la diminution du ratio de dette publique.
- La Banque de France a abaissé le 21 juin dernier sa prévision de croissance pour l'année 2022 à 2,3%. Les prévisions de Bercy partagées le 28 juin sont, elles, un peu plus optimistes et s'élèvent à 2,5% de croissance (sur la base d'une prévision d'inflation moyenne de 5% en 2022).
- Du côté de l'inflation, les calculs de l'Insee indiquent que l'inflation devrait frôler les 7% à partir de septembre avant de se stabiliser.

[1] Chiffres de l'Insee.

[2] Selon les indications livrées par Olivier Dussopt, ancien ministre des Comptes publics.

b. Où en sommes-nous avec la politique ?

Pour le moment, le gouvernement est toujours dans le tourbillon des élections et muet face à l'indécélable horizon de l'économie. Si les finances publiques ont été l'angle mort de la campagne présidentielle 2022, elles s'imposent désormais crûment dans l'actualité au lendemain des scrutins et se trouvent remises au 1er rang des débats.

L'an passé, Bruno Le Maire avait indiqué que le redressement des finances publiques ne serait pas d'actualité tant que l'économie n'aurait pas été relancée. Il avait précisé que ce redressement s'opèrerait par la maîtrise des dépenses publiques et non par des augmentations d'impôts. Dans l'euphorie de la croissance post covid, le gouvernement avait même annoncé à l'horizon 2023 une baisse des impôts de production. Le respect de ces promesses dépendra cependant grandement des accords trouvés à l'Assemblée nationale et de la dynamique de la croissance.

Dans un tel contexte, le gouvernement ne semble toujours pas impatient de nous révéler sa trajectoire financière en publiant son programme de stabilité pour 2022,

La publication du programme de stabilité reste cependant pour moi le seul acte politique majeur, en la matière, car il s'agit du seul document qui permet de connaître les intentions du gouvernement sur cinq ans pour les finances du pays. (Je ne crois en aucun cas aux élucubrations des lois de programmation qui ne sont souvent même pas articulées au programme de stabilité). Le programme de stabilité est le moment de vérité pour le gouvernement, l'obligeant à se découvrir et révéler sa stratégie budgétaire. Il est contraint de tracer les dépenses, les recettes, et le solde envisagés pour les comptes publics des Français. Il oblige ainsi le gouvernement à partager ses prévisions, d'impôts, de croissance et à se prononcer sur la dette.

La semaine dernière, Bruno Le Maire, à l'occasion de plusieurs interventions télévisées, a « tiré la sonnette alarme des finances publiques » et indiqué que le gouvernement mené par Mme Borne aura pour ligne rouge de « n'augmenter ni les impôts ni la dette ».

Dès lors, nous avons de quoi tracer des scénarios de trajectoire puisque nous connaissons les recettes et la dette !!!

Dans son discours de politique générale, qui a eu lieu ce jour, Mme la Première ministre Elisabeth Borne a à nouveau souligné que les finances publiques du pays devaient reprendre le chemin de l'équilibre, et notamment grâce à la vertu d'un compris que la situation politique rend indispensable à la définition de la politique budgétaire.

Par ailleurs :

- A la rentrée, Bercy présentera une loi de programmation des finances publiques sur 5ans.
- Le 1er juin la Commission des finances du Sénat a, par communiqué, déploré que la loi de règlement des comptes 2021 n'ait pas été présentée au Parlement alors qu'il devait l'être avant le mois de juin. Le projet de loi de règlement a finalement été présenté en Conseil des ministres lundi 4 juillet.

- A partir du mardi 5 juillet, le Parlement est convoqué en session extraordinaire pour l'examen de deux principaux textes :
 - Projet de loi relatif aux mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat accompagné d'un projet de loi de finances rectificative. Qui doit être présenté ce jour en Conseil des ministres.
 - Projet de loi maintenant de façon provisoire un dispositif de veille et de sécurité sanitaire en matière de lutte contre le covid.
- Le coût des mesures déjà annoncées, que nous pourrions évoquer par la suite, devrait avoisiner les 25 milliards d'euros.

Avertissement sur la question des prévisions !

Dans l'esprit de la LOLF, dont la raison d'être est d'institutionnaliser une responsabilisation des acteurs qui élaborent notre budget, je souhaite de mon côté me positionner en tant que défenseur de l'établissement de prévisions cohérentes et sincères.

Il faut bien sûr garder à l'esprit que ces dernières ne peuvent pas être une garantie de certitude. En revanche, elles sont essentielles à l'accessibilité de nos finances publiques, et donc au bon déroulement de la vie démocratique.

L'élaboration de prévisions transparentes et documentées répond à un impératif d'honnêteté vis-à-vis de nos concitoyens.

Il ne peut être reproché à nos gouvernants de se tromper, à l'inverse nous ne pouvons que déplorer l'immobilité et le manque de transparence.

3) Où en sommes-nous au regard de nos engagements européens ?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'est plus possible de construire notre propre stratégie budgétaire sans tenir compte de nos engagements européens (dont les règles ont toutefois été suspendues temporairement). A défaut, une menace dangereuse de cohésion pèserait sur notre harmonie communautaire. J'ai développé en préambule les dangers que représenteraient une fragmentation de notre zone euro.

Je souhaite évoquer ici une hypothèse incertaine mais qui me semble pertinente : la communautarisation d'une fraction de la dette des États dans l'optique de leur permettre de retrouver plus rapidement un équilibre qui justifierait et permettrait ensuite de leur imposer une discipline stricte.

La question du montant de la fraction de cette communautarisée pourrait ensuite être débattue en fonction du ratio de participation de chaque Pays dans l'Union et la part de redressement que nécessiteraient leurs finances.

Ce qui paraissait impossible avant s'est produit en juillet 2020, les États-membres sont déjà parvenus à un accord historique dans le cadre du plan de relance européen pour émettre un emprunt commun de 750 milliards d'euros.

L'incapacité d'endettement commun de l'UE avait jusqu'alors décrédibilisé l'Union en tant qu'ensemble politique face aux autres puissances d'un monde globalement financiarisé.

Une dette mutualisée serait donc un outil de souveraineté renforcée pour l'UE.

Cette hypothèse repose sur l'importance de la notion de convergence des économies de la zone euro pour garantir la solidité de celle-ci. Cette nécessité est mal connue et pourtant elle était au cœur du projet initial de création de la monnaie unique et se voulait être un outil de prospérité et de croissance pour ces États grâce, notamment, à un accroissement des échanges financiers. Cependant, bien qu'il y ait eu une convergence nominale de l'inflation et des taux d'intérêts, il manque, depuis la création de l'euro, une convergence des niveaux de revenu par habitant.

L'une des solutions régulièrement avancée par les économistes consisterait à développer une politique fiscale commune. Or, force est de constater que nous avons toutes les difficultés à imposer des règles en la matière aux États-membres.

Dans tous les cas, l'Union européenne paye l'absence d'une gouvernance commune.

4) Construire ensemble notre programme de stabilité

Si nous avons à le faire ensemble ce soir - quelles sont nos zones d'ombre ?
Commençons par les zones d'ombre !

a. La croissance

Elle est marquée par une grande instabilité. Ainsi, de même manière, par convention, je vous propose de la prendre comme une variable.

b. L'inflation

Même les experts sont circonspects. De sorte que, par convention également, je vous propose de la prendre également comme une variable, sans commettre l'aventure de chercher à la prévoir.

Inflation mensuelle IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) en % :

- 8,6% en zone euro
- 6,5% en France

En France l'inflation est deux points en dessous de la moyenne en zone euro. Ce sont les mesures prises par le Gouvernement qui ont permis de minorer ce résultat.

Quelles explications à la dispersion des taux d'inflation en Europe ?

- L'importance des biens et services confrontés à une forte concurrence internationale dans les modes de consommation des ménages.
- Le poids de l'énergie et de l'alimentation dans leurs budgets.
- La situation du marché du travail.

c. Face à ces zones d'ombre, obligeons-nous à proposer des prévisions raisonnables

Tant pour l'un que pour l'autre, faisons des prévisions raisonnables : mettons-nous au milieu de la fourchette des instituts de prévision (puisque nous ne disposons pas des avis du HCFP) pour veiller à n'être ni trop optimistes, ni trop pessimistes.

- Si nous sommes trop optimistes, la croissance donnera l'impression d'être riche en recettes, ce qui peut dégénérer en aggravation du déficit si elles ne sont pas au rendez-vous.
- Si nous sommes trop pessimistes, cela crée un pessimisme ambiant qui effraie les marchés, et crée un attentisme chez les entreprises et les ménages.

Nous sommes sur un fil de crête.

5) Quels sont nos leviers d'action ?

a. Les recettes

Le gouvernement a promis à plusieurs reprises que les Français ne verraient pas leurs impôts augmenter ces cinq prochaines années. Dans ce nouveau contexte, la promesse est-elle encore tenable ?

Les recettes fiscales sont la principale source de financement de l'État et les baisses d'impôt décidées avant le début de la crise sanitaire devraient venir réduire durablement les recettes publiques (un peu moins de 25 milliards d'euros)[3] (Cour des Comptes)

Mon avis est qu'il faudrait s'interdire d'augmenter comme de baisser les impôts : cela ne veut pas dire ne rien changer. On peut choisir d'autres instruments, d'assiette, de taux, mais conserver un produit attendu en symétrie avec la croissance de l'économie et un résultat en ratio de PIB équivalent. Et pour avoir la conscience tranquille espérer un produit corrélé à la croissance, avec la meilleure élasticité possible.

Des aménagements sont souhaitables : favoriser certains investissements, financer des projets avec une rentabilité socio-économique substantielle et tournés vers des besoins d'avenir : transition énergétique, déploiement des infrastructures, financement du capital risque, enseignement supérieur et recherche, éducation...

Deux stratégies peuvent d'ailleurs être envisagées pour nos investissements :

- Une stratégie nationale pour améliorer et dynamiser l'investissement.
- Une relance plus ambitieuse de l'investissement au niveau européen.

b. Les dépenses

En France, un sujet s'impose toujours dans le débat public : est-ce que les dépenses publiques favorisent la croissance ? Quelles dépenses en créent ? Quelles autres n'en créent pas ? Les politiques publiques sont-elles efficaces ?

Dans ce domaine il faut donner le plus de souplesse possible aux administrations.

Dans la situation qui est la nôtre, il faut trier les dépenses pour prioriser les dépenses efficaces.

[3] Rapport RPSP 2021-2027 Cour des Comptes.

c. Le solde

La question du déficit est-elle prioritaire ? Les baisses d'impôt décidées au cours du quinquennat, les dépenses du « Ségur de la santé » et les baisses de recettes liées à l'impact de la crise sanitaire conduiraient à une augmentation de près de 70 milliards d'euros du déficit structurel entre 2019 et 2022.[4]

Le déficit aujourd'hui est de nature entièrement structurelle. Le nouveau ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, a promis d'atteindre les 5% pour 2022, hypothèse à mes yeux très optimiste. Cette hypothèse sera vraisemblablement confirmée par la loi de programmation.

Emmanuel Macron s'est engagé à ramener le déficit sous les 3% en 2027. La règle demeure pourtant suspendue par la Commission et de nombreux pays de l'UE ne se sentent plus contraints par cette disposition. Nombreux sont ceux qui sont favorables à une refonte des critères imposés par l'UE pour prendre davantage en compte les situations particulières. Je pense pour ma part qu'il serait effectivement bon d'œuvrer à renouer avec les 3% sur cette échelle de cinq ans.

d. La dette

En 2021, pour la 1ère fois, l'État s'est plus financé par la dette que par l'impôt.

Nous sommes tombés dans la spirale mortifère de la dette. Au premier trimestre 2022, la dette publique a augmenté de 88,8 milliards d'euros pour atteindre 114,5% du PIB, ce qui correspond à un total toutes APU confondues de 2091,8 milliards d'euros selon l'INSEE.

Certaines dépenses publiques augmentent avec l'inflation. Un peu moins de 10% de la charge d'intérêts payée par l'Etat est indexé sur la variation des prix, ce qui contribue à ce que la charge de la dette prévue pour 2022 s'élève à 39,5 milliards d'euros (ce qui traduirait une augmentation de 3,3 milliards par rapport à 2022). Cette progression est liée à la fois au financement de la politique de dépenses menée pour faire face au covid mais aussi à l'accélération de l'inflation (qui augmente la charge d'intérêt des titres d'Etat annexés au marché).

Les taux d'intérêt de la dette française ont augmenté et en février 2022 le rendement des obligations de l'Etat à dix ans ont atteint 0,7% pour la première fois depuis 2019. Cette remontée reflète le rebond des économies européennes en 2021. La dette ayant un coût de financement plus élevé, elle atteint désormais 115% du PIB. En revanche, le taux d'intérêt moyen de la dette publique est à un niveau historiquement bas avec un taux de 1,1%.

Nous devons parvenir à programmer la baisse en ratio de PIB à compter de 2027 afin d'inverser la courbe de la dette.

Enfin, environ 10% de la dette est indexée sur l'inflation française et européenne. Un point d'inflation coûte 2,5 milliards d'euros de dette supplémentaires.

[4] Rapport RPSP 2021-2027 Cour des Comptes.

6. Conclusion

Le courage et la constance, tout au long d'un quinquennat, sont indispensables pour permettre le redressement qui, seul, permettra à la France de rester compétitive et garantir son peuple le niveau de vie d'aujourd'hui.

Le corps politique fonde rarement ses propositions sur la base de travaux économiques scientifiquement établis et se laisse souvent bercer par de grandes affirmations politiques de principe, prenant souvent la forme d'envolée lyrique inapplicable.

Les camps se retranchent sur des positions de confort qui conduisent les uns à construire leur discours sur la vertu inégalable de la dépense comme garante de la croissance, et de la fiscalité comme garante de la justice ; quant à d'autres, ils se fondent sur la baisse de la fiscalité comme assurance du retour à la croissance, sans que la baisse de la dépense, supposée l'accompagner, ne dépasse jamais le stade des bonnes intentions. Il en résulte une structure fiscale qui pèse gravement sur notre économie, sur la croissance et sur nos emplois.

Dès lors, pour rester positif, je propose d'essayer d'enclencher un processus consensuel de politique financière par une approche concrète et pratique : celle de construire, tous ensemble, c'est-à-dire : corps politique et représentants du monde de l'entreprise, une trajectoire de recettes sous forme de déclinaison du programme de stabilité, en décrivant le produit attendu des différentes impositions de toutes natures.

La discussion sur cette trajectoire en recettes obligerait chacun à examiner les mesures les plus appropriées pour atteindre à la fois l'objectif de rendement, tout en préservant impérativement l'objectif de retour à la croissance et de création d'emplois. Il serait aussi salutaire, le dialogue renoué entre tous, d'identifier sans esquisser les tabous connus et reconnus qui entravent l'avancée vers des solutions rationnelles et économiquement fondées. Le corps politique doit en effet se défaire, et il faut l'y aider, de ses croyances erronées qui tronquent le débat financier.

Une telle démarche obtiendrait probablement la faveur de l'opinion publique et elle nous sortirait du piège des disputes caricaturales qui repoussent en permanence les réformes incontournables dont notre pays est privé.

En guise de conclusion, la vie politique m'avait appris une chose les finances sont le reflet de la société et de ses institutions. Une société fracturée, livrée au court terme, et à la gouvernance heurtée ne peut que produire une finance mitée, consommant son blé en herbe, des choix complexes, instables, schizophrènes, et contreproductifs.

C'est pourquoi, je me suis autorisé ce soir à vous inviter à réinvestir le champ politique, non pas pour se mêler au tintamarre partisan, mais au contraire pour nouer le dialogue, avec des femmes et des hommes aux idées bien différentes, souvent opposées, mais qui trouveraient le génie pour s'accorder, pour redonner sens à leur démocratie pour redonner vie et force à leur Etat, afin de rendre confiance au peuple qui doute légitimement de la politique et des politiques, afin qu'il accepte, lui-même, demain, de mieux assumer ses propres obligations.

Le Président
Alain Lambert
Alain LAMBERT



7) Annexes

a. Inflation

Nous ne sommes plus habitués à vivre avec l'inflation et pourtant nous devons réapprendre à cohabiter avec la hausse des prix. Dès décembre 2021, le taux d'inflation dans la zone euro avait atteint 5% sur un an, un niveau historique depuis trois décennies et les prix de l'énergie avaient déjà une place importante dans cette hausse. La guerre en Ukraine a largement accéléré ce processus, entraînant une nouvelle augmentation des prix de l'énergie, du carburant et de l'alimentaire.

Quelles en sont les causes ? Rapidement :

- La réouverture rapide de notre économie et la difficulté des industries à adapter leur offre à l'augmentation de la demande.
- L'augmentation des prix de l'énergie.
- Une réaction par rapport à l'inflation particulièrement basse de l'an dernier.

Quelles sont les conséquences ? Ces chiffres signifient plus d'instabilité en matière de décision d'investissement et une croissance plus faible.

En France, où le chômage est de façon endémique supérieur à d'autres pays de la zone euro, l'inflation a des répercussions particulièrement importantes, notamment du fait des tensions autour des salaires.

L'inflation crée une incertitude quant au pouvoir d'achat qui devient d'autant plus un sujet de préoccupation majeur. Gabriel Attal s'est d'ailleurs présenté comme le « ministre du pouvoir d'achat et du budget », et l'inquiétude des français en la matière ne fait que croître.

b. Mesures prises par le Gouvernement

En réaction, le gouvernement a adopté plusieurs mesures réunies dans le paquet pouvoir d'achat :

- Reconduction de la « prime Macron » (prime jusqu'à 2000€ par salarié).
- Revalorisation de 4% des retraites et des minimas sociaux.

Le bouclier tarifaire sur le gaz a été prolongé jusqu'en décembre, tandis que la remise de 18 centimes par litre de carburant sera opérationnelle jusqu'à fin août. Bruno le Maire a également émis l'idée que cette remise pourrait être reconduite jusqu'à la fin de l'année si les conditions le nécessitent.

Depuis fin 2021, l'ensemble des aides mis en place face à la hausse des prix de l'énergie s'élève à plus de 30 milliards d'euros.

D'autres mesures vont être mises en place :

- Augmentation générale de 3,5% des agents publics.
- Indemnité alimentaire d'urgence de 100€ par foyer et 50€ par enfant pour les 9 millions de foyers les plus pauvres.
- Un chèque alimentaire pour accéder plus facilement au bio et au frais est également envisagé.

c. Union européenne

Quelles orientations budgétaires ? Dans sa communication à destination des États-membres relative aux orientations globales de la politique budgétaire, la Commission a énoncé 5 grands principes dont il sera recommandé de tenir compte dans l'élaboration des plans budgétaires nationaux pour 2023 :

- Coordination politique des États-membres ;
- Objectif de soutenabilité de la dette ;
- Encouragement des investissements et de la croissance durable ;
- Des stratégies budgétaires avec une approche à moyen terme ;
- Différenciation des stratégies budgétaires et prise en compte de la dimension « zone euro ».

La Commission a souligné que les stratégies budgétaires nationales devraient être différenciées en distinguant les États-membres fortement endettés et ceux faiblement à moyennement endettés. On voit là poindre la tentative de déminage par avance d'un débat européen qui s'annonce rude, lors de la communication de la stratégie financière de la France.

Ses orientations préconisent une politique budgétaire prudente en 2023 pour la zone euro en prévoyant des mesures temporaires et ciblées d'amortissement de l'impact de la crise énergétique et d'aide humanitaire.

- Selon les prévisions économiques 2022, l'économie de l'UE devrait continuer à croître en 2022 et 2023.
- Les orientations du Paquet semestre européen 2022 vont dans le sens d'un travail autour de la fin de notre dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie. En allant vers un système énergétique plus résilient et une union de l'énergie.

En réaction aux conséquences économiques de l'invasion en Ukraine, la Commission a précisé que la clause dérogatoire générale serait prolongée d'un an et continuerait à s'appliquer ainsi jusqu'à la fin de l'année 2023.

Pour ma part, il me semble que nous sommes là, face à un rendez-vous historique pour l'Europe.

- Soit elle allège le fardeau des pays cingales, en leur exigeant au passage des règles plus strictes ;
- Soit elle cède aux exigences des pays fourmis et une crise politique majeure risque de se produire, pouvant conduire à une forme de fragmentation/déflagration de la zone euro.

Actuellement le ratio dette/PIB de l'Allemagne est de 70% tandis que celui de l'Italie est de 150%.

La France aura nécessairement un rôle primordial à jouer dans ces prises de décisions.

S'agissant des taux d'intérêt, avant l'adoption d'une monnaie commune, il paraissait justifié que certains États payent des taux d'intérêt plus importants car leurs monnaies n'étaient pas considérées comme suffisamment solides. Or, de telles différences aujourd'hui apparaissent moins justifiées, et pourtant nous sommes dans une situation où le spread entre le BTP italien et le « Bund » allemand est passé de 0,9 point en décembre 2021 à 2,4 points au 15 juin.

C'est donc bien la preuve de la nécessité de maintenir une vraie convergence afin de conjurer tout risque de fragmentation de la zone euro.

Cette convergence (économie - finances) est déjà soumise à rude épreuve et les « spreads » de taux d'intérêts entre par exemple l'Allemagne et l'Italie peuvent dépasser déjà 10 points et vont probablement augmenter

S'agissant de la hausse des taux directeurs de la BCE : contrairement à ses prévisions du début de l'année la BCE a fait le choix au troisième trimestre d'une nouvelle orientation de politique monétaire en augmentant les taux directeurs, qui avoisinaient une valeur proche de 0 ces dernières années.

L'agenda est le suivant : une première augmentation de 0,25 points en juillet et une deuxième augmentation de 0,5 points en septembre. La BCE a fixé un plafond de 2% maximum.